



PRÉPARER SON SÉJOUR & S'INSTALLER

Le guide pratique
des étudiants internationaux

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES – UGA

Ancrée sur son territoire, pluridisciplinaire et ouverte à l'international, l'UGA change de périmètre en 2020.

Elle réunit désormais Grenoble INP, Sciences Po Grenoble, l'Ecole nationale d'architecture de Grenoble, les composantes de l'ancienne Université Grenoble Alpes dont l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Grenoble (INSPE) et intègre les services de la Comue UGA. 60 000 étudiants dont 9000 étudiants internationaux et plus de 3000 doctorants et 7500 personnels se répartissent sur plusieurs campus dans les agglomérations de Grenoble et Valence principalement.

Les organismes nationaux de recherche CEA, CNRS, INRIA et INSERM sont associés encore plus étroitement à l'Université Grenoble Alpes pour développer une politique commune en recherche et valorisation à l'échelle internationale. Les relations avec l'INRAE, l'IRD et le CHU Grenoble Alpes sont également favorisées par la création de cette nouvelle université.

> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/>

Spécialement conçu pour les étudiants internationaux, ce guide a pour objectif d'offrir une vue d'ensemble de toutes les étapes qui vous attendent, depuis l'acceptation jusqu'aux premiers jours de votre séjour. Il s'inscrit en complément du portail internet dédié aux publics internationaux sur lequel vous trouverez des informations détaillées pour chacun des sujets abordés dans ce guide :

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/fr/etudiant/>

L'Université Grenoble Alpes a reçu le label «Bienvenue en France 2 étoiles». Délivré par Campus France pour une durée de 4 ans (2020-2024), ce label distingue les établissements d'enseignement supérieur français qui mettent en œuvre des actions en faveur de la qualité d'accueil de leurs étudiants internationaux.



Préparer votre séjour...

ÉTAPE 01

VOUS ÊTES ADMIS

Quelques mois avant...

- 1 Finaliser votre admission p.5
- 2 Prévoir votre budget p.5
- 3 Rechercher un logement p.6
- 4 Obtenir un visa p.7
- 5 Se renseigner sur la couverture santé p.8

ÉTAPE 02

VOUS ALLEZ BIENTÔT PARTIR

Quelques semaines avant...

- 6 Comment venir et se déplacer p.10
- 7 Réserver un hébergement temporaire p.12
- 8 Préparer votre arrivée : checklist et conseils p.13

ÉTAPE 03

VOUS VENEZ D'ARRIVER

Les premières semaines...

- 9 Accéder à internet p.15
- 10 Se loger p.16
- 11 Ouvrir un compte en banque p.17
- 12 Souscrire une assurance responsabilité civile p.17
- 13 S'acquitter de la CVEC p.17
- 14 Finaliser votre inscription p.17
- 15 Vous affilier à l'assurance maladie p.18
- 16 Faire une demande d'aide au logement p.19
- 17 Valider votre visa ou demander un titre de séjour p.20
- 18 Besoin d'aide ? Vos interlocuteurs p.21

...dans un établissement de
l'Université Grenoble Alpes



ÉTAPE 1
VOUS ÊTES ADMIS

FINALISER VOTRE ADMISSION

Une fois la confirmation de votre admission reçue, renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil pour savoir quelles sont les étapes à suivre avant votre arrivée, et les dates de rentrée.

À SAVOIR

Pour la réservation de vos billets d'avion et de train, évitez autant que possible d'arriver un dimanche, un jour férié, ou après 19h, car beaucoup de commerces seront fermés et les transports locaux moins nombreux.

PRÉVOIR VOTRE BUDGET

Avant de partir, il est important d'estimer votre budget. Notez qu'en plus des dépenses récurrentes, beaucoup de frais liés à votre installation sont à prévoir à votre arrivée !

DÉPENSES MENSUELLES

Le logement est la principale source de dépense pour un étudiant et peut constituer jusqu'à 50% du budget mensuel. Comptez entre 210€ et 600€ par mois en fonction du type de logement, auxquels il faut ajouter les charges (eau, électricité, et gaz, 30 à 60 €).

Après le logement, l'alimentation est le deuxième poste de dépense, avec environ 300€ par mois. Viennent ensuite les loisirs, les transports, les abonnements internet et téléphone, sans oublier les frais de santé, qui, même s'ils sont bien pris en charge en France, représentent un coût.

DÉPENSES À L'ARRIVÉE

Attention, les dépenses à l'arrivée sont nombreuses et peuvent dépasser 1 000€ : frais d'inscription universitaire, premier mois de loyer, dépôt de garantie pour le logement, souscription aux contrats d'eau, électricité, téléphone et internet, assurances, etc..

À SAVOIR

Frais d'inscription universitaires

Les droits d'inscription varient en fonction de votre niveau d'étude et de la formation choisie.

Des «frais d'inscription différenciés» plus élevés s'appliquent pour les étudiants non-européens, mais de nombreuses situations donnent néanmoins lieu à des exonérations.

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/>
Rubrique Etudier > S'inscrire à l'université > Droits d'inscription différenciés 2020

FINANCER VOTRE SÉJOUR

Bourses

De nombreuses offres de bourses peuvent vous aider à financer votre séjour, mais les demandes se font généralement plusieurs mois, voire même un an avant l'inscription universitaire.

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique étudiant > Financer sa mobilité

Travail

Pour financer vos études, vous pouvez également exercer une activité à temps partiel, jusqu'à 964 heures par an, soit 60% de la durée annuelle légale du travail en France (sauf exceptions liées à certains types de visa).

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Vie pratique > Trouver un job

POUR EN SAVOIR +

Liste détaillée des principales dépenses mensuelles et des dépenses à l'arrivée :

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Vie Pratique > Gérer son argent

À SAVOIR

Les étudiants internationaux peuvent bénéficier d'une aide financière de l'état français pour leur loyer, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Attention, son versement est soumis à conditions et le montant varie, notamment en fonction de vos ressources.

RECHERCHER UN LOGEMENT

Il existe principalement deux modes de logement pour les étudiants : les résidences universitaires (publiques ou privées) et le secteur locatif privé.



Trouver un logement dans la région n'est pas simple, en particulier à Grenoble, mais les possibilités sont nombreuses. Nous vous conseillons de commencer vos recherches au moins deux mois avant votre arrivée en France.

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PUBLIQUES CROUS

C'est de loin le type d'hébergement le plus économique, mais le nombre de places est limité : attention, priorité est donnée aux étudiants boursiers, gardez à l'esprit qu'effectuer une demande auprès du CROUS ne garantit pas l'obtention d'une chambre !

Comment demander un logement dans une résidence universitaire du CROUS ?

Vous venez dans le cadre d'un programme d'échange à Grenoble

Le Service Accueil International - ISSO centralise toutes les demandes et se charge de faire le lien avec les services du CROUS. Un lien pour vous inscrire en ligne vous sera transmis automatiquement à la fin du mois de juin..

Vous venez dans le cadre d'un programme d'échange à Valence

Adressez-vous au correspondant des relations internationales de votre composante ou école, qui vous présentera différentes options d'hébergement.

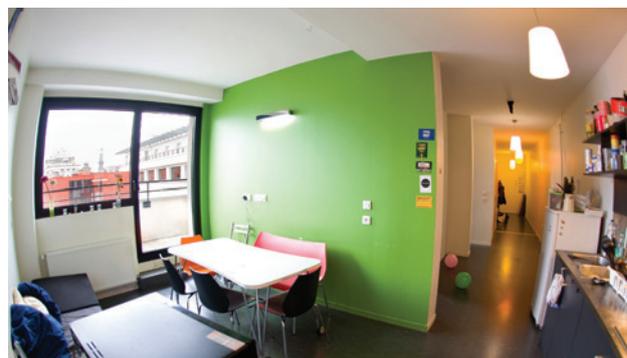
Vous venez à titre individuel

Les étudiants internationaux peuvent déposer un dossier de candidature à partir du mois de juillet, en fonction des disponibilités restantes dans les résidences du CROUS. Pour accéder à la plateforme de réservation, vous devrez créer un compte «MesServices».

- > <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>
- > <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Vous êtes boursier du gouvernement français géré par Campus France

Adressez-vous directement à votre espace Campus France qui traitera votre demande en liaison avec le « pôle logement » du CROUS.



Colocation à la Maison-des-Étudiants (CROUS)

Vous venez pour un court séjour (moins de 3 mois) ou un stage

Vous pouvez faire une demande de logement temporaire auprès du "service passager" du CROUS. Attention, ce service n'est pas disponible avant novembre ou décembre, selon les disponibilités.

- > <http://www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/logement-etudiant-international>

POUR EN SAVOIR +

- > <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Logement > Hébergement long séjour

LE SECTEUR LOCATIF PRIVÉ

L'offre locative du secteur privé est nettement plus importante, mais trouver un logement à distance pour un étudiant international peut s'avérer difficile. Il est généralement préférable dans ce cas de réserver un hébergement temporaire pour quelques semaines et de chercher une fois sur place. (Voir la section « Réserver un hébergement temporaire » de ce guide).

Rechercher un logement

Via le portail national de logements étudiants LoKaviZ : ce site internet référence les offres pour la location des appartements du secteur privé, les colocations et chambres chez l'habitant. Une inscription sera nécessaire pour obtenir les contacts des offres. www.lokaviz.fr

Via des agences immobilières : elles proposent un vaste choix de logements et servent d'intermédiaire entre les propriétaires et les locataires tout au long de la location, mais leur service est payant (frais d'agence). A Grenoble, le montant de ces « frais d'agence » est au maximum de 10€/m², auquel il faut rajouter 3€/m² pour les frais d'état des lieux d'entrée.

Via un particulier : certains propriétaires gèrent directement la location de leurs biens. Dans ce cas, pas de frais d'agence, mais attention, cette solution n'offre pas le même cadre ou les mêmes garanties qu'une agence immobilière.

Via des sites internet spécialisés dans les colocations.

Via des résidences étudiantes privées.

Via l'Association Départementale Information Initiative Jeunesse (ADIJ) de Grenoble qui publie des annonces de particuliers. www.info-jeunes.fr

À SAVOIR

Les hébergements temporaires chez des particuliers réservés sur les plateformes en ligne ne peuvent pas être utilisés comme justificatifs de domicile pour l'ouverture d'un compte en banque en France.

TROUVER UN GARANT

La réglementation française protège les locataires des expulsions, en échange de quoi la quasi-totalité des propriétaires exigent du locataire qu'il présente un garant pour le paiement du loyer. Un garant est une personne fiscalement domiciliée en France qui s'engage à payer votre loyer à votre place si vous ne pouvez plus assurer le paiement de celui-ci.

Pour les étudiants internationaux qui peuvent rencontrer des difficultés pour trouver un garant en France, d'autres solutions existent, notamment la procédure Visale, acceptée par le CROUS.

> www.visale.fr

> www.campusfrance.org/fr

Rubrique étudiants > S'organiser > Logement

OBTENIR UN VISA

Excepté pour les ressortissants de l'Espace Économique Européen, de Monaco, Andorre et de Suisse, il est nécessaire d'obtenir un visa pour entrer et étudier en France métropolitaine.

POUR SAVOIR SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN VISA

> <https://france-visas.gouv.fr>

DEMANDER UN VISA ÉTUDIANT

Si vous venez d'un pays où existe la procédure 'Études en France', consultez le site de Campus France pour être guidé dans vos démarches :

> <https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>

Si vous venez d'un pays où n'existe pas la procédure 'Études en France', consultez le site de l'ambassade de votre pays de résidence pour suivre la procédure de demande de visa étudiant.

La durée de la procédure est variable en fonction des pays et de la période de la demande, mais prend généralement plusieurs semaines. Il est donc nécessaire de bien anticiper vos démarches.

CONSTITUER VOTRE DOSSIER

En plus de votre admission, plusieurs aspects de votre dossier seront examinés par le consulat, notamment : le justificatif de domicile en France, qui peut être un logement temporaire, et la preuve de ressources suffisantes. Un montant d'au moins 615€ par mois pendant la durée de votre visa sera exigé.

SE RENSEIGNER SUR LA COUVERTURE SANTÉ

En France, les frais de santé sont globalement bien pris en charge par le système d'assurance maladie. L'affiliation à l'assurance maladie est obligatoire pour les séjours de plus de 3 mois, sauf s'il existe un accord bilatéral entre la France et votre pays d'origine.

C'est le cas de tous les états membres de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de la Suisse et du Québec : des démarches sont alors à entreprendre avant votre arrivée en France.

L'ASSURANCE MALADIE (« SÉCURITÉ SOCIALE »)

Vous êtes ressortissant européen (UE/EEE) ou suisse

Avant votre arrivée, vous devez obtenir la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de la caisse d'assurance maladie de votre pays. Elle doit être valide pendant toute la durée de votre séjour en France.

Vous êtes québécois

Vous devez vous munir d'une attestation de la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) avant votre arrivée en France.

www.ramq.gouv.qc.ca

Rubrique Citoyens > Absence du Québec

Vous êtes d'une autre nationalité

Après votre arrivée en France et votre inscription administrative à l'université, vous devrez obligatoirement vous affilier à la Sécurité sociale française via le site internet dédié aux étudiants internationaux : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Cette inscription est gratuite, mais peut prendre plusieurs semaines.

Pour être couvert dès votre arrivée en France et pour les premières semaines de votre séjour, nous vous conseillons de souscrire à une assurance privée avant votre départ.

POUR EN SAVOIR +

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Santé > Assurances

ASSURANCE RAPATRIEMENT

Nous vous conseillons également, avant votre arrivée en France, de souscrire une assurance rapatriement pour toute la durée de votre séjour qui permettra de prendre en charge votre rapatriement en cas de maladie grave ou de décès. Certaines cartes bancaires incluent une assurance rapatriement, renseignez-vous auprès de votre banque avant de partir.

À SAVOIR

Deux autres assurances sont obligatoires et devront être souscrites à votre arrivée en France : les assurances logement et responsabilité civile.

Plus d'informations dans la section « Vous venez d'arriver » de ce guide.

IMPORTANT

L'assurance maladie, dite « Sécurité sociale », ne couvre qu'une partie des frais médicaux.

Pour la partie restante, qui n'est pas prise en charge par la Sécurité sociale, nous vous recommandons fortement de souscrire une assurance complémentaire (souvent appelée « complémentaire santé » ou « mutuelle ») à votre arrivée.



ÉTAPE 2

**VOUS ALLEZ
BIENTÔT PARTIR**

COMMENT VENIR ET SE DÉPLACER



DEPUIS PARIS

Les deux aéroports de Paris sont :

- Aéroport de Paris-Charles de Gaulle (CDG) situé au nord-est de Paris,
 - Aéroport de Paris-Orly situé au sud de Paris.
- > www.parisaeroport.fr

Rejoindre la gare "Paris - Gare de Lyon"

Depuis l'aéroport, vous devrez vous rendre à la gare "Paris - Gare de Lyon" pour rejoindre Grenoble ou Valence en TGV (Train Grande Vitesse). Pour cela, trois possibilités : en bus, en RER (train) ou en taxi.

En bus :

Depuis l'aéroport Paris CDG

- 'Roissybus'
> <https://www.parisaeroport.fr/passagers/acces/paris-charles-de-gaulle/transports-en-commun/roissybus>
- Le 'Bus Direct Paris Aéroport'
> www.lebusdirect.com

Depuis l'aéroport d'Orly

- 'Orlybus'
> [://www.parisaeroport.fr/passagers/acces/paris-orly/transports-en-commun/orlybus](http://www.parisaeroport.fr/passagers/acces/paris-orly/transports-en-commun/orlybus)
- Le 'Bus Direct Paris Aéroport'
> www.lebusdirect.com

En RER :

- Depuis l'aéroport Paris-CDG, RER ligne B jusqu'à la station Châtelet-Les Halles, puis ligne A.
 - Depuis l'aéroport d'Orly, Orlyval, puis RER ligne B jusqu'à la station Châtelet-Les Halles, et enfin ligne A.
- > www.ratp.fr/titres-et-tarifs/billet-aeroport

À SAVOIR

Pour vos déplacements sur Paris, pensez à consulter le site de la RATP : www.ratp.fr
La RATP propose également une application sur smartphone pour calculer vos trajets :
> www.ratp.fr/apps/application-ratp

En taxi :

En France, les tarifs des taxis sont réglementés, mais assez élevés. Les taxis officiels ont une enseigne lumineuse sur le toit.
Tarif : environ 35€ depuis Paris-Orly, et 55€ depuis Paris CDG.

De Paris-Gare de Lyon à l'Université Grenoble Alpes

Depuis la gare "Paris - Gare de Lyon", les TGV desservent Grenoble en 3h et Valence en 2h30. Il est préférable de réserver son billet à l'avance pour bénéficier de prix avantageux.

www.oui.sncf ou www.trainline.fr

DEPUIS LYON

De l'aéroport de Lyon-St Exupéry à l' Université Grenoble Alpes.

> www.lyonaeroports.com

En bus :

Les bus de la compagnie Ouibus desservent directement Grenoble ou Valence.

> <http://fr.ouibus.com/fr>

En train :

Vous pouvez vous rendre en train à Grenoble ou Valence depuis l'une de ces 3 gares :
Gare de Lyon-St Exupéry (aéroport),
Gare de Lyon-Part-Dieu (centre-ville de Lyon),
Gare de Lyon-Perrache (centre-ville de Lyon).

> www.oui.sncf ou www.trainline.fr

DEPUIS GENÈVE

Depuis l'aéroport de Genève, des navettes en bus assurent des liaisons directes jusqu'à Grenoble, et des trains desservent Valence..

> www.gva.ch

Genève-Grenoble

> <https://fr.ouibus.com/>

À SAVOIR

Quelques destinations européennes sont aussi desservies par deux autres aéroports locaux : l'aéroport Grenoble Alpes Isère et l'aéroport Chambéry Savoie Mont Blanc, mais ces vols ne sont pas assurés toute l'année.

Plus d'informations sur :

> www.grenoble-airport.com

> www.chambery-airport.com

VOUS DÉPLACER DANS LA VILLE

Chaque ville possède son propre réseau de transport en commun. À votre arrivée, vous pourrez acheter des tickets à l'unité, à la journée ou pour quelques jours. Il existe aussi des abonnements mensuels ou annuels, qui sont plus avantageux financièrement.

À Grenoble

Le réseau des transports en commun à Grenoble s'appelle la TAG. Grenoble et son agglomération disposent de 45 lignes de bus et 5 lignes de tramway.

> www.tag.fr

À Valence

Le réseau des transports en commun de Valence et son agglomération s'appelle Citéa.

> www.vrd-mobilites.fr



RÉSERVER UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

À votre arrivée, si vous n'avez pas encore trouvé de logement définitif, vous pouvez réserver une place à l'auberge de jeunesse, chez un particulier ou à l'hôtel.

À GRENOBLE

Auberge de jeunesse FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesse)

Adhésion obligatoire à l'association HI (Hostelling international) : www.hihostels.com

10 avenue du Grésivaudan - 38 130 Échirolles

+33 (0)4 76 09 33 52

grenoble@hifrance.org

> www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/grenoble-agglomeration.html

Office de tourisme de Grenoble

> www.grenoble-tourisme.com/fr/ou-dormir/

À VALENCE

Office de tourisme de Valence

> www.valence-romans-tourisme.com/fr/sorganiser/hebergements/tous-les-hebergements/

À SAVOIR

Pour ouvrir un compte bancaire français, il faut présenter un justificatif de domicile en France. Les hébergements temporaires ne permettent pas toujours d'obtenir un tel justificatif.



PRÉPARER VOTRE ARRIVÉE : CHECKLIST & CONSEILS

À NE PAS OUBLIER

Pour tous les étudiants :

- Carte d'identité (ressortissants européens) ou passeport.
- Carnet de santé et certificats de vaccination (si disponibles).
- Original de votre extrait d'acte de naissance comportant la filiation, accompagné d'une traduction en français (voir note "À savoir" ci-dessous).
- Lettre d'acceptation de l'établissement français (l'original si disponible).
- Permis de conduire, si vous souhaitez utiliser un véhicule en France.
- Adaptateur de prise électrique.

Pour les ressortissants européens (UE/EEE) et suisse :

- Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valide pour toute la durée du séjour en France.

Pour les ressortissants québécois :

- Attestation de la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) pour vos dépenses de santé.

Pour les séjours inférieurs à 3 mois :

- Attestation d'assurance santé et rapatriement couvrant toute la durée du séjour.

À SAVOIR

Tous les documents rédigés dans une langue autre que le Français (acte de naissance, permis de conduire, etc.) doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français. Si vous souhaitez effectuer ces traductions avant de partir, vous devez vous adresser à l'ambassade ou au consulat de France de votre pays, afin de légaliser ou apostiller les documents traduits.

NOS CONSEILS

- Scannez tous vos documents importants et envoyez-les sur votre boîte mail. Emportez également sur vous 2-3 photocopies de ces documents, vous en aurez besoin très rapidement une fois arrivé.
- Si vous ne possédez ni Carte Européenne d'Assurance Maladie, ni formulaire RAMQ, pensez à souscrire une assurance santé privée pour être couvert les premières semaines de votre séjour en France.
- Si vous prenez l'avion, gardez sur vous tous les documents de cette checklist : ils peuvent vous être demandés à l'arrivée par la police des frontières.
- Pensez à noter des informations essentielles au cas où vous n'auriez pas accès à internet à votre arrivée : adresse de votre logement, numéro de téléphone de l'accueil (pour les résidences étudiantes), itinéraire entre la gare et le logement avec les numéros de bus ou de tram, contacts au sein de votre établissement, etc.
- Si votre pays utilise une autre monnaie que l'Euro, pensez à changer de l'argent pour vos premières dépenses. Avant de partir, vérifiez les conditions de retrait d'argent à l'étranger avec votre carte, car l'ouverture d'un compte en France peut prendre une à deux semaines (voir la section « ouvrir un compte en banque » de ce guide).
- Certaines écoles ou composantes proposent à leurs étudiants d'être mis en contact avec un étudiant bénévole déjà présent à Grenoble (un parrain), qui pourra les aider dans leurs démarches d'installation. Contactez le service des Relations Internationales de votre composante pour savoir si vous êtes concerné.
- Vous pouvez aussi vous adresser aux associations étudiantes à destination des étudiants internationaux, qui proposent également des programmes de parrainage. Consultez la section "Les associations à destination des étudiants internationaux" de ce guide.



ÉTAPE 3
**VOUS VENEZ
D'ARRIVER**

ACCÉDER À INTERNET

De nombreux points d'accès au wifi sont à votre disposition dès votre arrivée :

Dans les aéroports, les cafés, mais aussi dans certaines zones en centre-ville.

Dans les restaurants et résidences universitaires.

Sur les campus universitaires : votre université vous remettra au moment de votre inscription votre identifiant et mot de passe pour accéder au réseau wifi sur les campus.

À Grenoble, sur le campus, des ordinateurs sont également disponibles en accès libre à l'espace iCampus – Welcome center.

À Valence, des ordinateurs en accès libre sont disponibles dans les médiathèques publiques.

Les forfaits mobiles en France incluent tous un accès (quasi) illimité à internet en plus des appels.

Vous avez la possibilité de prendre un abonnement mensuel ou d'acheter dans un premier temps des cartes prépayées.

À SAVOIR

Pensez à vérifier les frais d'itinérance de votre opérateur si vous souhaitez accéder à internet sur votre téléphone à votre arrivée.



POUR EN SAVOIR +

<https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Vie pratique > Communiquer

Wifi à Grenoble :

www.grenoble.fr/demarche/464/659-le-wifi-a-grenoble.htm

Wifi à Valence :

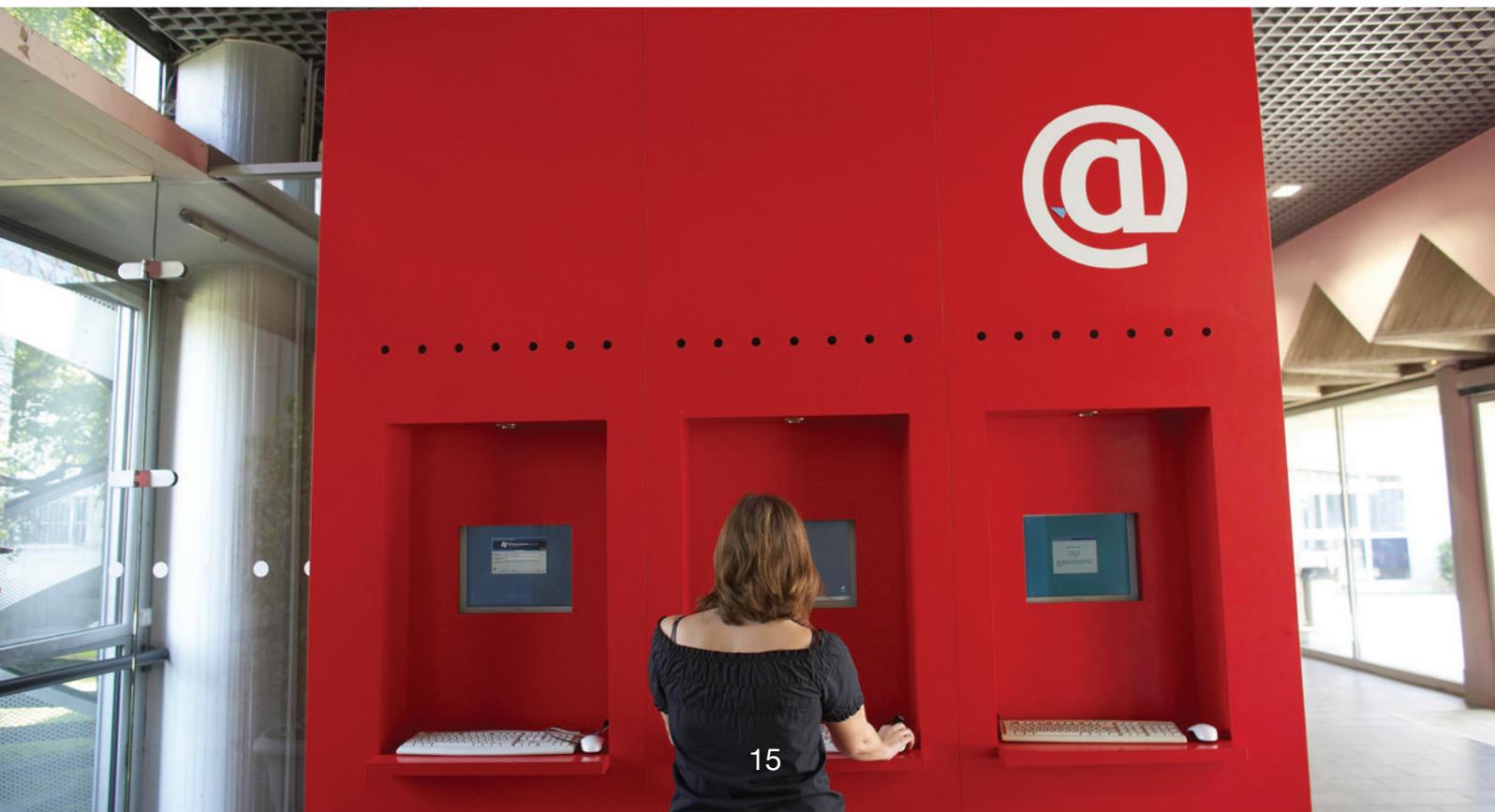
www.valence.fr/fr/re-decouvrir-la-ville/valence-en-films/actions-pour-le-numerique/bornes-wifi.html

Ordinateurs en libre accès à l'espace iCampus – Welcome center :

<https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Contact

Ordinateurs en libre accès dans les médiathèques à Valence :

<http://mediatheques.valenceromansagglo.fr/espacesnumeriques>



SE LOGER

RECHERCHER UN LOGEMENT SUR PLACE

La recherche d'un logement demande beaucoup d'engagement et de temps : consultez très régulièrement les annonces sur internet et celles des agences immobilières, et n'hésitez pas à demander conseil aux autres étudiants. Lors des visites, pensez à avoir sur vous plusieurs exemplaires de votre dossier prêts, cela vous permettra d'être réactif en cas de coup de cœur ! Pensez à consulter la section "Rechercher un logement > Le secteur locatif privé" dans la partie 1 de ce guide pour obtenir plus d'informations sur la recherche d'un logement dans le secteur privé.

POUR EN SAVOIR +

Lexique du logement :
[https://international.univ-grenoble-alpes.fr/Rubrique Logement > Lexique du logement](https://international.univ-grenoble-alpes.fr/Rubrique%20Logement%20%3E%20Lexique%20du%20logement)

Les documents qui peuvent vous être demandés pour la signature du contrat de bail :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169

ENTRER DANS VOTRE LOGEMENT

Signer le contrat de location (bail)

Avant de pouvoir entrer dans un logement, le propriétaire et vous-même devez signer un contrat de location, appelé "bail". Ce contrat, établi en deux exemplaires, définit les conditions de la location en mentionnant le montant du loyer, la surface du logement, la durée du contrat, etc. En même temps que la signature du contrat, vous aurez à régler les différents frais d'entrée dans le logement : dépôt de garantie, frais d'agence (en cas de location via une agence immobilière), et frais d'état des lieux, premier mois de loyer.

Effectuer l'état des lieux d'entrée

Un état des lieux doit être réalisé systématiquement, en votre présence, pour permettre de faire un point sur l'état du logement, et définir les responsabilités de chaque partie en cas de litige. À la fin du séjour, il sera comparé à l'état des lieux de sortie. Cette étape intervient en général avant la remise des clefs, mais peut être effectuée le jour même. Si l'état des lieux est réalisé par un professionnel mandaté, il vous sera facturé en partie.

À SAVOIR

Soyez bien attentif à toutes les dégradations du logement pendant l'état des lieux d'entrée, et pensez à le relire avant de le signer. Un exemplaire doit vous être remis. Si vous constatez des éléments à modifier ou à ajouter à l'état des lieux, vous avez 10 jours après l'entrée dans le logement pour les signaler par courrier (à envoyer en recommandé avec accusé de réception).

POUR EN SAVOIR +

> www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349

Assurer votre logement

Tout logement loué doit être assuré par le locataire pour les risques locatifs: incendies, dégâts des eaux ou explosions. Cette attestation d'assurance vous sera demandée par votre propriétaire ou l'agence. Attention, cette assurance ne couvre pas nécessairement les biens qui se trouvent dans votre logement, en cas de vol notamment. Renseignez-vous auprès des banques, mutuelles étudiantes ou compagnies d'assurances, qui proposent toutes des contrats d'assurance de responsabilité locative et multirisques.

Souscrire les contrats d'eau, d'électricité, de gaz, internet et téléphone

Si l'eau, l'électricité ou le gaz ne sont pas déjà inclus dans les charges de votre loyer (c'est par exemple souvent le cas en résidences universitaires), vous devez souscrire des contrats auprès des fournisseurs de votre choix, même si vous y avez déjà accès en entrant dans votre logement.

POUR EN SAVOIR +

> [https://international.univ-grenoble-alpes.fr/Rubrique Logement > Secteur locatif privé](https://international.univ-grenoble-alpes.fr/Rubrique%20Logement%20%3E%20Secteur%20locatif%20privé)

OUVRIRE UN COMPTE EN BANQUE

L'ouverture d'un compte en banque français est presque indispensable (bien que non obligatoire), car il permet le versement des salaires et le remboursement des frais de santé, qui ne peuvent être versés que sur un compte français.

Pour ouvrir un compte, vous aurez besoin d'un justificatif de domicile en France. Notez que les hébergements temporaires ne permettent pas toujours d'obtenir un tel justificatif.

Les étapes pour ouvrir votre compte en banque :

- Choisir une banque : vérifiez si votre banque dans votre pays n'a pas un partenariat avec une banque française, ou si votre établissement n'a pas conclu un partenariat privilégié.
- Prendre rendez-vous avec un conseiller.
- Constituer votre dossier.

Les pièces habituellement demandées sont :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
- un justificatif de domicile sur lequel figure votre nom (contrat de location ou bail, attestation de résidence universitaire, facture d'électricité, etc.),
- une carte d'étudiant (facultatif, en cas de tarifs préférentiels accordés aux étudiants).

À SAVOIR

L'ouverture d'un compte est généralement gratuite, mais certains services peuvent être payants (carte bancaire, transferts d'argent, autorisations de découvert, etc). Renseignez-vous bien et pensez à comparer !

POUR EN SAVOIR +

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Vie pratique > Gérer son argent

S'ACQUITTER DE LA CVEC

Sauf si vous venez dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus par exemple), vous devrez obtenir un justificatif d'acquiescement de la CVEC avant de pouvoir finaliser votre inscription à l'université.

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) finance l'offre de services à l'étudiant en matière de santé, sports, culture et initiatives étudiantes.

Mais attention, la CVEC n'est pas une assurance !

POUR EN SAVOIR +

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Étudier > S'inscrire à l'université

SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Il existe trois assurances obligatoires en France : l'assurance santé, l'assurance habitation, et l'assurance responsabilité civile. L'assurance responsabilité civile vie privée permet de couvrir les dégâts que vous pourriez causer involontairement aux autres. Elle est notamment demandée pour finaliser votre inscription administrative à l'université. Les banques, les mutuelles étudiantes et les compagnies d'assurances proposent toutes des contrats d'assurance de responsabilité civile.

À SAVOIR

Si vous avez souscrit une assurance «multirisque habitation», elle contient généralement déjà l'assurance responsabilité civile: vérifiez auprès de votre assureur!

FINALISER VOTRE INSCRIPTION

A votre arrivée en France, vous devrez finaliser votre inscription administrative, puis procéder à votre inscription pédagogique.

L'inscription administrative se fait dans le service de scolarité de votre composante, qui vous indiquera la procédure à suivre. C'est à ce moment que vous réglerez les frais d'inscription, que vous obtiendrez votre carte d'étudiant, et vos identifiants pour vous connecter au réseau «wifi-campus».

Suivra ensuite votre inscription pédagogique (choix des cours, des options, etc ...), que vous effectuerez directement dans votre UFR (Unité de Formation et de Recherche).

VOUS AFFILIER À L'ASSURANCE MALADIE

L'ASSURANCE MALADIE (« SÉCURITÉ SOCIALE »)

Vous êtes ressortissant européen (UE/EEE)

ou suisse : vous devez posséder une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valide pendant toute la durée de votre séjour. Si ce n'est pas le cas, vous devez vous inscrire sur le site dédié aux étudiants internationaux de l'Assurance Maladie CPAM :

> <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Vous êtes québécois : vous devez posséder le formulaire RAMQ permettant d'être couvert pendant votre séjour d'études en France. Si ce n'est pas le cas, contactez la RAMQ.

Vous êtes d'une autre nationalité : Juste après votre inscription administrative à l'université, vous devrez vous inscrire sur le site dédié aux étudiants internationaux de l'Assurance Maladie CPAM

> <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Cette inscription est gratuite. Seuls 3 documents sont nécessaires pour commencer votre inscription : passeport, visa et certificat de scolarité (preuve d'inscription à l'université).

À SAVOIR

Gardez toujours sur vous une attestation de couverture santé que vous pourrez présenter pour toute visite chez le médecin, ou en cas d'accident.

POUR EN SAVOIR +

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Santé
Centre de Santé Universitaire - Grenoble
<https://centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr/>
Centre de Santé Jeunes - Valence
<http://www.etudierendromeardeche.fr/fr/vie-etudiant/sante/centre-de-sante-jeunes-de-valence/>

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ OU MUTUELLES : FACULTATIF

L'assurance maladie « sécurité sociale » ne couvre pas la totalité des frais médicaux. Pour être mieux remboursé, nous vous recommandons fortement de souscrire une complémentaire santé, aussi appelée « mutuelle ». De nombreux assureurs proposent des offres spéciales pour les étudiants. Prenez donc le temps de comparer les différentes offres en fonction de vos besoins.

Si vous êtes inscrit à la Sécurité sociale française, et que votre budget est limité, vous pouvez faire une demande de Complémentaire Santé Solidaire auprès de la CPAM de votre lieu de résidence. Plusieurs critères seront pris en compte, dont vos ressources financières, et son coût est entre 0€ et 30€. Vous saurez si votre demande est acceptée dans les 2 mois suivant le dépôt du dossier complet.

POUR EN SAVOIR +

> <https://www.ameli.fr/>
Rubrique Droits et démarches > Études, emploi, retraite > Étude et stages > Étudiant

À SAVOIR

À Grenoble, tout étudiant inscrit dans l'un des établissements de l'Université Grenoble Alpes peut consulter gratuitement un médecin généraliste (et certains spécialistes) aux Centres de Santé Universitaires.

Leurs équipes assurent un accueil, des consultations et des actions de prévention tout au long de l'année universitaire.

À Valence, le Centre de Santé Jeunes permet également un accès gratuit à des consultations médicales et des actions de médecine préventive.

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Santé > Soins médicaux



FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

Si vous séjournez en France plus de trois mois et avez besoin d'une aide financière pour le paiement de votre loyer, vous pouvez faire une demande d'aide au logement auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

L'attribution et le montant de l'aide au logement dépendent de plusieurs critères : ressources financières, situation familiale, montant du loyer, type de logement occupé.

Les demandes se font en ligne, sur le site internet de la CAF. Pensez à vous munir de votre contrat de location et de votre numéro de compte bancaire français : ils vous seront utiles pour la saisie de votre demande.

Si votre demande est acceptée, l'aide mensuelle ne sera attribuée qu'à partir du 2^e mois de loyer suivant votre demande.

IMPORTANT

Les visas portant la mention « dispense temporaire de carte de séjour » ne permettent pas de bénéficier des aides au logement.

POUR EN SAVOIR +

<https://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Logement > Aides au logement

Le site de la CAF propose également des fiches en différentes langues pour vous accompagner dans la procédure :
> www.caf.fr/presse-institutionnel/international



VALIDER VOTRE VISA OU DEMANDER UN TITRE DE SÉJOUR

La procédure à suivre à l'arrivée dépend de votre type de visa :

Si votre visa porte la mention « dispense temporaire de carte de séjour », ou si vous avez un visa «mineur scolarisé» et que vous êtes encore mineur à l'arrivée : vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Si vous avez un visa C « étudiant-concours » ou un visa portant la mention « C.SEJ A SOLLIC. » : vous devez effectuer une première demande de titre de séjour auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dès votre arrivée.

Si votre visa porte la mention «étudiant» : vous devez valider votre visa en ligne. Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, dès que vous avez une adresse stable, rendez-vous sur le site internet de la Direction Générale des Étrangers en France :

> <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Une fois la procédure complétée et la taxe de séjour payée, vous recevrez une confirmation par email, que vous devrez conserver tout au long de votre séjour, en cas de voyage notamment.

POUR EN SAVOIR +

> [https://international.univ-grenoble-alpes.fr/Rubrique Visas - Titres de séjours > Première demande ou renouvellement de titre de séjour](https://international.univ-grenoble-alpes.fr/Rubrique%20Visas%20-%20Titres%20de%20séjours%20-%20Première%20demande%20ou%20renouvellement%20de%20titre%20de%20séjour)

POUR EN SAVOIR +

> [https://international.univ-grenoble-alpes.fr/Rubrique Visas - Titres de séjours > Validation de visa](https://international.univ-grenoble-alpes.fr/Rubrique%20Visas%20-%20Titres%20de%20séjours%20-%20Validation%20de%20visa)



BESOIN D'AIDE ? VOS INTERLOCUTEURS

Vous avez quitté votre pays, votre famille et vos amis pour vivre une nouvelle expérience dans un pays étranger. Sachez que vous n'êtes pas seul ! Des contacts et interlocuteurs privilégiés sont là pour faciliter votre intégration.

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Pour toutes les questions d'ordre pédagogique, votre inscription à l'université, les modules de cours, les examens, n'hésitez pas à contacter le personnel administratif (Service de scolarité ou des Relations internationales) ou un responsable pédagogique de votre établissement d'accueil.

LES ESPACES D'ACCUEIL

À Grenoble et Valence

ISSO – International Students & Scholars Office

Le Service Accueil International - ISSO est un service d'accueil et d'information dédié aux étudiants, doctorants, chercheurs internationaux et leurs familles.

L'équipe multilingue d'ISSO vous accompagne au moment de votre arrivée et tout au long de votre séjour, pour vos démarches administratives :

- Logement
- Validation de visas et titres de séjour
- Ouverture de compte en banque, sécurité sociale, assurances, CAF, vie pratique
- Scolarisation, modes de garde et intégration des familles

GRENOBLE

ICAMPUS – WELCOME CENTER

1 025 avenue centrale - Domaine universitaire
38 402 St Martin d'Hères
Du lundi au vendredi de 9h à 17h
isso@univ-grenoble-alpes.fr
Pôle logement étudiant :
studenthousing@univ-grenoble-alpes.fr

VALENCE

Accueil sur 2 sites :

- Maison de l'étudiant Drôme Ardèche
- Site Briffaut, DSDA

Jours et horaires de présence : consultez la rubrique «Espaces d'accueil» de notre portail

isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr

> <http://international.univ-grenoble-alpes.fr>
Rubrique Contact

CENTRES DE SANTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants peuvent consulter des médecins, infirmiers ou psychologues, sans avance de frais, au sein des centres de santé universitaires ou centre santé jeunes.

À Grenoble

Centres de santé universitaires

> <https://centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr/>

À Valence

Centre de Santé Jeunes

> <http://www.etudierendromeardèche.fr/fr/vie-etudiante/sante/centre-de-sante-jeunes-de-valence/>

LE SERVICE ACCUEIL HANDICAP

Le service Accueil Handicap de l'Université Grenoble Alpes a pour mission d'assurer aux étudiants en situation de handicap l'accès à la formation universitaire et la participation à la vie étudiante. Il accompagne ainsi dans leurs études tous les étudiants qui sont confrontés à des difficultés liées à la maladie ou au handicap, permanent ou temporaire.

Pour les étudiants de Grenoble et Valence

Résidence Les Taillées, bâtiment B - 271 rue de la Houille Blanche

Domaine universitaire de St Martin d'Hères/Gières

> <http://handicap.univ-grenoble-alpes.fr>

SERVICES SOCIAUX DU CROUS

En cas de difficultés personnelles ou financières, vous pouvez prendre RDV avec un assistant social du CROUS, directement en ligne via le portail «Mes RDV Étudiant», ou en contactant le service social du CROUS de votre ville d'études.

> <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION

Des dispositifs de lutte contre le harcèlement et les discriminations existent dans de nombreux établissements. Pour trouver le bon contact, rapprochez-vous de votre service de scolarité, de relations internationales, ou du responsable pédagogique de votre établissement.

> <https://campus.univ-grenoble-alpes.fr/fr/menu-principal/droits-et-soutien/le-dispositif-de-signalement/>

LES ASSOCIATIONS À DESTINATION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

À Grenoble : l'association IntEGre

IntEGre est une association dynamique d'étudiants grenoblois accueillant les étudiants internationaux au sein de l'Université Grenoble Alpes, et facilitant les échanges culturels par le biais d'activités, sorties, soirées et découvertes du patrimoine local et national. L'association organise notamment au début de chaque semestre des visites du campus, de la ville ainsi que des week-ends découverte.

IntEGre propose également un programme de parrainage : une fois inscrit, vous pourrez être mis en relation avec un étudiant bénévole déjà présent à Grenoble, facilitera votre intégration.

> www.integre-grenoble.org

> Facebook « Association IntEGre »

D'autres associations à destination des étudiants internationaux existent aussi au sein de Grenoble INP, Sciences Po et l'ENSAG.

> <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/>
Rubrique Culture et loisirs

À Valence : l'association Inter'Val ESN

Inter'Val ESN est une association étudiante dédiée à l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers à Valence. Elle organise des sorties, des visites culturelles, des événements, des journées ou week-end d'activités. Il est également possible d'adhérer à un programme de parrainage et d'être mis en relation avec un étudiant français.

> Facebook « association inter'Val Valence »

> <https://valence.esnfrance.org/>

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Pour faciliter votre intégration, adhérez ou suivez les activités des associations étudiantes qui animent la vie des campus: culturelles, sportives, citoyennes et solidaires... vous en trouverez sûrement une qui correspond à vos centres d'intérêt !

À Grenoble

> <https://eve-grenoble.fr/plateforme-alveole/annuaire-des-associations>

> <https://campus.univ-grenoble-alpes.fr/fr/menu-principal/activites/vie-associative/>

À Valence

> <http://www.etudierendromeardeche.fr/fr/vie-etudiante/vie-associative>

LA MAISON DE L'INTERNATIONAL DE GRENOBLE

La Maison de l'International est un lieu privilégié d'accueil, d'échanges, d'information, de documentation et d'exposition consacré à l'international, et géré par la Ville de Grenoble. Vous trouverez à la Maison de l'International des renseignements sur les associations internationales présentes à Grenoble.

> www.grenoble.fr/98-maison-de-l-international.htm

LES NUMÉROS D'URGENCE ET SANTÉ

■ Toutes urgences France & Europe : 112

■ Urgences médicales SAMU : 15

■ Police : 17

■ Pompiers : 18

■ Urgences pour personnes sourdes et malentendantes : 114 (par SMS)

■ Centre antipoison : 04 72 11 69 11

■ Gardes du campus de St Martin d'Hères/Gières (sécurité) : 04 76 82 82 82

■ Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Grenoble : 04 76 76 75 75

■ Centre Hospitalier de Valence : 04 75 75 75 75

PHARMACIES DE GARDE

www.servigardes.fr ou 0825 74 20 30
(0,15€/min)

MEDECINE DE GARDE A GRENOBLE

■ SOS Médecin 24/7 : 36 24 (0,12€/min)
sosmedecins-grenoble.fr/

■ Médecin 7sur7 : 04 76 86 59 00
> www.medecins7sur7.fr

■ Maison Médicale de Garde, site de l'Hôpital Couple Enfant (sous le porche de l'hôpital civil)
www.chu-grenoble.fr/content/nouveaux-horaires-pour-maison-medicale-de-garde-grenoble-la-tronche

MEDECINE DE GARDE A VALENCE

■ Maison Médicale de Garde, à l'hôpital de Valence : 04 75 75 75 75
www.ch-valence.fr/services/maison-medicale-de-garde

ACRONYMES UTILES

- ADIJ** : Association Départementale Information et Initiative Jeunesse
- BU** : Bibliothèque Universitaire
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CDD** : Contrat à Durée Déterminée
- CDI** : Contrat à Durée Indéterminée
- CEAM** : Carte Européenne d'Assurance Maladie
- CHU** : Centre Hospitalier Universitaire
- CM** : Cours Magistral
- CSS** : Complémentaire Santé Solidaire
- CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CROUS** : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- CUEF** : Centre Universitaire d'Études Françaises
- CVEC** : Contribution Vie Étudiante et de Campus
- ECTS** : European Credit Transfer System
- EEE** : Espace Économique Européen
- EVE** : Espace Vie Étudiante
- FLE** : Français Langue Étrangère
- GEG** : Gaz Electricité de Grenoble
- ISSO** : International Students and Scholars Office
- LMD** : Licence, Master, Doctorat
- LMDE** : La Mutuelle Des Étudiants
- RAMQ** : Régie Assurance Maladie du Québec
- RATP** : Régie Autonome des Transports Parisiens
- RH** : Ressources Humaines
- RIB** : Relevé d'Identité Bancaire
- RU** : Restaurant Universitaire
- SAH** : Service Accueil Handicap
- SIBRA** : Société Intercommunale des Bus de la Région Annécienne
- SMERRA** : Société Mutualiste des Étudiants de la Région Rhône-Alpes
- SNCF** : Société Nationale des Chemins de Fer
- SUAPS** : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
- TAG** : Transport de l'Agglomération Grenobloise
- TCF** : Test de Connaissance du Français
- TD** : Travaux Dirigés
- TGV** : Train Grande Vitesse
- TP** : Travaux Pratiques
- UE** : Union Européenne
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche
- VLS-TS** : Visa Long Séjour valant Titre de Séjour

[HTTP://INTERNATIONAL.UNIV-GRENOBLE-ALPES.FR](http://INTERNATIONAL.UNIV-GRENOBLE-ALPES.FR)

Guide édité par l'Université Grenoble Alpes.

Production : Direction générale déléguée "Développement international et territorial", Direction mobilité, / Service Accueil International - ISSO

Conception graphique : Service Image - Direction de la communication Université Grenoble Alpes

Crédits photos : Communauté Université Grenoble Alpes / Utopik photo et Alexis Chezière, CROUS / Armelle Dubois et Vianney Tisseau.

Juin 2020

Contact : isso@univ-grenoble-alpes.fr